Les prestataires sur la Toile :
Communication - Sécurité - Responsabilité

Internet a profondément modifié les relations entre prestataires et patients.

Certains prestataires peuvent le nier ou s'en désintéresser. Feraient-ils l'autruche ?

La règlementation de la communication - voire de la publicité - des professions libérales (en ce y compris les professions de santé) a connu de récentes évolutions. Pour les professions de santé, encore récemment, par la publication de la « Loi qualité ».

Certaines de ces lois se télescopent : n'oublions pas les contraintes (mais aussi les apports importants) de textes légaux comme la Loi relative aux Droits du patient ou le RGPD.

Par ailleurs, Internet a aussi révolutionné la manière de communiquer entre professionnels, mais aussi avec les patients : courriels, SMS, WhatsApp, Facebook et les réseaux sociaux, etc.

L'informatisation des prestataires de soins se développe fortement, qu'elle le soit par envie, nécessité ou ... obligation. Mais certains prestataires ont malheureusement déjà été victimes de hackers, de cryptovirus voir plus « basiquement » de crashs informatiques. Comme en médecine, la prévention y a toute son importance.

Mais les bénéfices de la communication par internet des données médicales sont tels que cette évolution ne s'arrêtera pas. Mais il faut se prémunir des attaques sur ces données plus que sensibles.

ORATEURS

Dr **Philippe JONGEN** : Réseau Santé Wallon et Projet e-Santé-Wallonie
Prof. **Jean-Jacques ROMBOUTS** : Vice-président de l'Ordre des Médecins
MM **Rosalio DEBILIO** & **Emmanuel JAUNART** : Consultants en sécurité et stratégie

Animé par M. **Michel DEVRIESE**, responsable professionnel de la Société de Médecine Dentaire asbl
Sous la Présidence de M. **Bernard JACQUEMIN**, Président UNPLIB

QUAND ?

Le jeudi 7 novembre 2019 de 14 à 17h30

Où ?

AXXON - Imperiastraat 16 - 1930 Zaventem

INSCRIPTIONS

Pour les dentistes : inscription auprès de la SMD.
Accréditation demandée - domaine 2

Pour les autres professions : Inscription via info@unplib.be
ET paiement de 20 EUR au Compte UNPLIB : BE58 3631 3573 6079
avec Nom et Prénom en communication
Accréditation : voir l'association professionnelle concernée.

ORGANISATEUR

UNPLIB en collaboration avec les Associations membres.

unplib
Union des professions libérales et intellectuelles

Avec le soutien de

Banque J.VanBreda&C°
Pour entrepreneurs et professions libérales